

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction Inter-Régionale de la Mer - Manche-Est Mer du Nord



Cherbourg-en-Cotentin, le 17 avril 2018

Note à l'attention des armateurs et patrons de navire accueillant des stagiaires embarqués dont l'âge est compris entre 15 et 18 ans.

Le Directeur

Affaire suivie par : V. LEQUENNE  
vincent.lequenne@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 02 33 88 57 13 – Fax : 02 33 20 69 32  
Courriel : lpma-ch@developpement-durable.gouv.fr

**Objet** : Déclaration obligatoire auprès de l'Inspection du Travail concernant les travaux réglementés et demande de dérogation pour travail de nuit pour des élèves stagiaires dont l'âge est compris entre 15 et 18 ans.

**PJ** : fiche explicative recto-verso (obligations de l'armateur et du capitaine, convention de stage, travaux interdits et réglementés), fiche de déclaration de dérogation aux travaux réglementés type, document cerfa n°15814\*01, « tableau de service » et annexes métier pour navire de pêche

Madame, Monsieur,

Pour l'établissement de la convention de stage qui nous lie pour l'accueil d'un élève du lycée à bord de votre navire, vous devez préalablement, pour un élève dont l'âge est compris entre 15 et 18 ans, déposer une **déclaration de dérogation aux travaux réglementés** auprès de la section locale de l'inspection du travail. Vous pouvez vous référer aux deux fiches explicatives et utiliser la fiche de demande de dérogation type ci-jointes. **Cette démarche est valable trois ans pour tout stagiaire mineur.** L'absence de réponse à cette déclaration au-delà d'un mois vaut acceptation.

Pour les navires de pêche qui prévoient pour l'élève mineur de plus de 15 ans un **travail de nuit** (tranche horaire comprise entre 20h00 et 06h00), une **demande de dérogation** doit être formulée 8 jours avant le stage auprès de la section locale de l'inspection du travail en utilisant le cerfa n°15814\*01 et en précisant dans la fiche dite « tableau de service » le type et la durée de ces travaux (+ annexe métier si navire de pêche). **Cette démarche est valable un an pour un élève en particulier.**

p.1/2



Fonds social européen

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



RÉGION  
NORMANDIE

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9h00-12h00 / 13h30-16h00

Tél. : 33 (0) 2 33 88 57 10 – fax : 33 (0) 2 33 20 69 32

BP 36 – rue Matignon

50651 Cherbourg-Octeville cedex

Courrier à adresser à :

- Dans le département de la Manche à DIRRECTE, boulevard Félix Amiot BP 240 - 50102 Cherbourg en Cotentin cedex

- Dans le département du Calvados à DIRRECTE, 3 place St Clair - 14200 Hérouville St Clair

Pour obtenir plus de précisions sur ces deux démarches, vous pouvez contacter l'inspecteur du travail de Cherbourg en Cotentin au 02 33 88 32 36.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



**LEQUENNE Vincent**  
Directeur

**STAGIAIRE MINEUR de +15 à -18 ans**

**DECLARATION DE DEROGATION AUX TRAVAUX REGLEMENTES  
*valable 3 ans à la date de signature***

Je soussigné

Responsable de l'entreprise :

armateur du navire :

immatriculé :

Déclare une dérogation aux travaux réglementés pour (cocher la/les case(s) si besoin) :

- Des travaux dans les mâtures et dans les portiques ;
- Des travaux à la corde à nœuds, aux sellettes, nacelles suspendues et échafaudages volants, échelles suspendues et plates-formes ;
- Le montage et le démontage des échafaudages et de tous autres dispositifs protecteurs
- Des travaux de montage-levage en élévation ;
- Le montage et le démontage d'appareils de levage ;
- Des travaux tels que la conduite des appareils de levage autres que les élévateurs guidés fonctionnant en cage close ou la mission de faire des signaux au conducteur desdits appareils ou celle d'arrimer, d'accrocher ou de recevoir les charges en élévation ;
- La réparation, en marche, des machines, mécanismes ou organes et à la commande d'un treuil ;
- Des opérations de visite ou de vérification en marche, sur des transmissions mécanismes et machines comportant des organes en mouvement, ou des opérations d'entretien telles que : nettoyage, essuyage, époussetage, graissage, application d'adhésifs à moins que des dispositifs appropriés ne les mettent à l'abri de tout contact avec des organes en mouvement ;
- Des interventions sur les éléments constituant l'engin de pêche lorsqu'ils sont en mouvement, notamment au filage et au virage ;
- La conduite, l'utilisation, la réparation, la vérification ou la maintenance d'équipements de travail fixes et mobiles, d'engins ou de véhicules servant au levage des charges, à leur traction ou leur manutention.

Le.....

Signature du  
responsable

# DEMANDE DE DÉROGATION A LA DURÉE LÉGALE DU TRAVAIL ET/OU A L'INTERDICTION DU TRAVAIL DE NUIT POUR LES JEUNES TRAVAILLEURS

(articles 3 et 4 du décret n°2017-1473 du 13 octobre 2017)

(annexe I de l'arrêté du 31 octobre 2017 relatif au contenu des demandes mention-  
nées à l'article 19 du décret du 13 octobre 2017)

## Cadre réservé à l'administration

### Inspection du travail compétente

Date de réception

jj/mm/aaaa

Numéro  
d'enregistrement

Date AR

jj/mm/aaaa

La déclaration ne sera réputée complète qu'à la réception, par l'inspection du travail, du présent formulaire dûment rempli et complété des pièces suivantes :

du 31 mars 2005  
décret

1. Une copie du tableau de service établi par le capitaine du navire conformément aux dispositions de l'article 17 du décret n°2005-305 mars 2005 relatif à la durée du travail des gens de mer ou, pour les navires de pêche, le tableau de service prévu à l'article 20 du même décret

2. Le certificat d'aptitude à la navigation, mentionné aux articles L.5521-1 et L.5549-1 du code des transports

3. Une copie d'un titre d'identité en cours de validité ou un extrait de naissance de moins de trois mois

La demande de dérogation à la durée légale du travail est adressée par l'armateur à l'agent de contrôle de l'inspection du travail compétent au plus tard huit jours avant la date d'embarquement prévue et renouvelée s'il y a lieu dans le même délai préalable en cas d'expiration.

La demande de dérogation à l'interdiction du travail de nuit est adressée par l'armateur à la pêche à l'agent de contrôle de l'inspection du travail compétent au plus tard huit jours avant la première date d'embarquement prévue au cours de l'année de formation considérée.

## Nature de la demande

### Demande de dérogation à la durée légale du travail

Première demande

Demande de renouvellement

### Demande de dérogation à l'interdiction du travail de nuit

Première demande

Demande de renouvellement

## 1. IDENTITÉ DE L'ARMATEUR

Nom :

Raison sociale :

a) Coordonnées du siège

Rés, bât, app, étage :

N°, voie, lieu-dit :

Code postal :

Commune :

Pays :

Téléphone :

Courriel :

b) Représentant de  
l'armateur

Nom :

Prénom :

En qualité de :

Téléphone :

Courriel :

## 2. IDENTIFICATION DU NAVIRE

Nom du navire :

Numéro d'immatriculation du navire :

## 3. IDENTITÉ DU JEUNE TRAVAILLEUR

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

## 4. NATURE ET DURÉE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT MARITIME, CONTRAT D'APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION OU CONVENTION DE STAGE

Demande de dérogation à la durée légale du travail	Demande de dérogation à l'interdiction du travail de nuit
Type de contrat :	Type de contrat :
Contrat d'engagement maritime <input type="checkbox"/>	Contrat d'apprentissage <input type="checkbox"/>
Contrat d'apprentissage <input type="checkbox"/>	Contrat de professionnalisation <input type="checkbox"/>
Contrat de professionnalisation <input type="checkbox"/>	Convention de stage <input type="checkbox"/>
Convention de stage <input type="checkbox"/>	
Durée :	

## 5. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.....

Fait à :

Le

Signature et qualité de l'armateur ou de son représentant :

**STAGIAIRE MINEUR de +15 à -18 ans**

**DEMANDE DE DEROGATION AUX TRAVAUX DE NUIT  
*valable 1 an pour 1 stagiaire nominatif à la date de signature***

« Tableau de service »

**Accompagne le Cerfa 15814\*01**

Je soussigné

Responsable de l'entreprise:

armateur du navire :

immatriculé :

Demande une dérogation aux travaux de nuit pour le stagiaire :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Décrire le temps et les périodes de travail de nuit (Tableau de service) :

*Joindre la/les fiche(s) métier pour les navires de pêche*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le.....

Signature du  
responsable

# Annexe tableau de service navire de pêche Demande de dérogation travaux de nuit

## Métier : Casier

### Temps de travail de nuit

- Départ du port à \_\_\_ heures au plus tôt
- durée de route \_\_\_ heures avec quelques fois par stage 1 heure d'accompagnement d'un matelot pour le quart à la passerelle
- 7 heure de travail effectif par jour maxi

### Travaux réalisés

- aider aux manoeuvres d'appareillage et/ou d'accostage
- vider les espèces du casier
- boeter les casiers
- manutention des casiers sur le pont
- traitement des captures
- manutention des bacs
- nettoyage du pont
- filage et/ou virage (déclaration de dérogation aux travaux réglementés ci-jointe)
- assurer la veille à la passerelle accompagné d'un homme de quart



# Annexe tableau de service navire de pêche Demande de dérogation travaux de nuit

## Métier : Chalut

### Temps de travail de nuit

- 4 à 5 traits par nuit (environ)
- 30 à 45 minutes de travail effectif par trait (environ)
- 1 heure d'accompagnement d'un matelot pour le quart à la passerelle (quelques fois par stage)
- 7 heure de travail effectif par jour maximum

### Travaux réalisés

- aider aux manoeuvres d'appareillage et/ou d'accostage
- Trier les captures sur le pont
- éviscérer les captures
- manutention des bacs
- nettoyage du pont
- aider à la mise en place du chalut sur l'enrouleur (déclaration de dérogation aux travaux réglementés ci-jointe : chalut en mouvement)
- filage/virage (déclaration de dérogation aux travaux réglementés ci-jointe : chalut en mouvement)
- assurer la veille à la passerelle accompagné d'un homme de quart

# Annexe tableau de service navire de pêche Demande de dérogation travaux de nuit

## Métier : Drague

### Temps de travail de nuit

- 4 à 5 traits / nuits environ
- 30 à 45 minutes de travail effectif par trait environ
- 1 heure d'accompagnement d'un homme de quart à la passerelle quelques fois par stage
- 7 heure de travail effectif par jour maxi

### Travaux réalisés

- aider aux manoeuvres d'appareillage et/ou d'accostage
- Trier les captures sur le pont
- éviscérer et nettoyer les captures
- manutention des bacs
- nettoyage du pont
- vider les dragues (déclaration de dérogation travaux réglementés ci-jointe : drague en pendant)
- réparer les engins de pêche (déclaration de dérogation travaux réglementés ci-jointe: drague en pendant)
- filage ou/et virage (déclaration de dérogation travaux réglementés ci-jointe: drague en pendant)
- assurer la veille à la passerelle accompagné d'un homme de quart

# Annexe tableau de service navire de pêche Demande de dérogation travaux de nuit

## Métier : Filet

### Temps de travail de nuit

- Départ du port à \_\_\_ heures au plus tôt
- durée de route \_\_\_ heures avec quelques fois par stage 1 heure d'accompagnement d'un matelot pour le quart à la passerelle
- 7 heure de travail effectif par jour maxi

### Travaux réalisés

- aider aux manoeuvres d'appareillage et/ou d'accostage
- démaillage des espèces capturées dans le filet
- nettoyage du filet
- éviscération des captures
- manutention des bacs
- nettoyage des parcs et du pont
- filage ou virage (déclaration de dérogation aux travaux réglementés ci-jointe)
- assurer la veille à la passerelle accompagné d'un homme de quart

# **Annexe tableau de service navire de pêche** **Demande de dérogation travaux de nuit**

## **Métier : Palangre**

### **Temps de travail de nuit**

- départ du port à \_\_\_\_ heures au plus tot
- durée de route \_\_\_\_ heures avec quelques fois par stage 1 heure d'accompagnement d'un matelot pour le quart à la passerelle
- 7 heure de travail effectif par jour maxi

### **Travaux réalisés**

- aider aux manoeuvres d'appareillage et/ou d'accostage
- décrocher les espèces capturées par les hameçons
- éviscération des captures
- manutention des bacs
- nettoyage des parcs et du pont
- réparer les engins de pêche
- filage ou virage (déclaration de dérogation travaux réglementés ci-jointe)
- assurer la veille à la passerelle accompagné d'un homme de quart